

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 05431

Numéro SIREN : 450 758 040

Nom ou dénomination : FINAXYS

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 29566

2023/29566-



COMPTES ANNUELS

FINAXYS SAS

31 DECEMBRE 2022

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines.

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4 - 5
ANNEXE	
GENERALITES	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6-7
NOTES ANNEXES AU BILAN	7-11
NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT	11-12
AUTRES INFORMATIONS	12-13

BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)	Notes	31/12/2022		31/12/2021	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais rech. & dévelop.		-	-	-	-
Conces., brevets & licences		78 630	20 475	58 155	305
Fond commercial		-	-	-	-
Autres immob. Incorporelles		-	-	-	-
Avces/immob. Incorporelles		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	78 630	20 475	58 155	305
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Autres immob.corporelles		6 700	-	6 700	6 700
Installations et agencements		342 817	73 580	269 237	279 387
Materiel de transport		6 924	4 616	2 308	4 616
Materiel informatique et de bureau		413 043	233 832	179 211	164 630
Immob.corporelles en cours		-	-	-	-
Avces/immob.corporelles		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	769 484	312 028	457 456	455 333
Participations financières		425 271	245 271	180 000	192 266
Créances rattach.particip.		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		371 656	-	371 656	323 486
Autres immob.financières		147 162	-	147 162	142 962
Int.cours/créances fin.		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	944 089	245 271	698 818	658 714
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		1 792 203	577 774	1 214 429	1 114 352
Stock de marchandises	3.4	-	-	-	-
Avces & acptes versés/cmdes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés.	3.5/3.6	10 883 405	30 019	10 853 386	12 516 591
Autres créances	3.6	11 846 889	173 333	11 673 556	13 763 383
Valeurs mobilières de placement	3.7	-	-	-	-
Disponibilités		1 689	-	1 689	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		22 731 983	203 352	22 528 631	26 279 974
Chges à répartir/+ exercices		-	-	-	-
Charges constatées d'avance		294 130	-	294 130	219 124
TOTAL DE L'ACTIF		24 818 316	781 126	24 037 190	27 613 450

BILAN PASSIF

PASSIFS <i>(en euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capital social		438 300	438 300
Prime de fusion		65 875	65 875
Réserves légales		50 500	50 500
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		12 691 313	14 863 927
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 760 037	1 827 400
Provisions réglementées		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3.8	15 006 025	17 246 002
Provisions pour risques		-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	29 772
Emprunt et dettes financières diverses		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10/3.12	2 792 653	3 925 888
Dettes fiscales et sociales	3.10/3.12	4 444 767	4 937 641
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes	3.10	760 234	853 422
TOTAL DES DETTES		7 997 654	9 746 723
Produits constatés d'avance	3.12	1 033 511	620 725
TOTAL DU PASSIF		24 037 190	27 613 450

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT <i>(en euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021
Vente de marchandises		-	-
Ventes de prestations de services		38 677 830	36 915 878
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	<i>4.1</i>	38 677 830	36 915 878
<i>Dont à l'exportation</i>			
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		17 400	18 978
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		7 900	391
Autres produits		3 666	155
PRODUITS D'EXPLOITATION		38 706 796	36 935 402
Achats de marchandises		-	-
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		19 385 737	18 300 835
Impôts, taxes et versements assimilés		523 551	465 400
Salaires et traitements		11 083 781	10 830 294
Charges sociales		5 013 173	4 858 576
Dotations aux amortissements sur immobilisations		122 006	81 231
Dotations aux provisions sur actif circulant		10 159	27 760
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		9 254	911
CHARGES D'EXPLOITATION		36 147 661	34 565 007
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 559 135	2 370 395

RESULTAT D'EXPLOITATION (REPORT)		2 559 135	2 370 395
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers de participation		-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		38 483	29 883
Reprises sur provisions pour risques financiers et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		74	502
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		-	-
PRODUITS FINANCIERS		38 557	30 385
Dotations financières aux amortissements et provisions		20 932	-
Intérêts et charges assimilées		5 378	-
Différences négatives de change		363	12 502
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		-	-
CHARGES FINANCIERES		26 673	12 502
RESULTAT FINANCIER		11 884	17 883
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		2 571 019	2 388 278
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	135 000
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	135 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 997	1 581
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		329	136 806
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 326	138 387
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(9 326)	(3 387)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		368 293	346 257
Impôts sur le bénéfices	4.2	433 363	211 234
TOTAL DES PRODUITS		38 745 353	37 100 787
TOTAL DES CHARGES		36 985 316	35 273 387
BENEFICE / (PERTE)		1 760 037	1 827 400

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 GENERALITES

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis suivant les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement n° 2016-07 de l'ANC du 4 novembre 2016

1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Une provision pour dépréciation des comptes clients a été constaté pour un montant de 10 158 euros.
- Des dividendes ont été versés à hauteur de 4 000 013 euros dont 3 043 588 euros versé à Neurones SA.
- En novembre 2022, nous avons constaté la dépréciation du compte courant et des titres de participation de la société Scaled Risk pour un montant total de 20 932 euros.
- La société Finaxys a été soumis à un contrôle Urssaf entre septembre et décembre 2022 (pour les années 2019, 2020 et 2021). Suite à la mise en demeure du 16 mars 2023, le montant du redressement s'élève à 8 300 euros.

1.2 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée qui varie de 1 à 3 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

2.4 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Projets au forfait :

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle surgit, l'intégralité de la perte est provisionnée.

Contrats annuels :

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au comptable général.

2.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 NOTES ANNEXES AU BILAN**3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

VALEURS BRUTES <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Concessions, Brevets, licences	905	80 763	(3 038)	-	78 630
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL	905	80 763	(3 038)	-	78 630

AMORTISSEMENTS <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Amortissements concessions, brevets, licences	600	19 937	-	62	20 475
TOTAL	600	19 937	-	62	20 475

DEPRECIATIONS <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Dépréciations	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Agencements et installations	318 884	23 933	-	-	342 817
Matériel de transport	6 924	-	-	-	6 924
Matériel informatique & bureau	372 566	80 589	-	40 112	413 043
Autres immobilisations corporelles	6 700	-	-	-	6 700
Immobilisations en cours et avances	-	-	-	-	-
TOTAL	705 074	104 522	-	40 112	769 484

AMORTISSEMENTS <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Agencements et installations	39 497	34 083	-	-	73 580
Matériel de transport	2 308	2 308	-	-	4 616
Matériel informatique & bureau	207 936	65 679	-	39 783	233 832
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours et avance	-	-	-	-	-
TOTAL	249 741	102 070	-	39 783	312 028

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

VALEURS BRUTES <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Titres de participation	425 271	-	-	-	425 271
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	323 486	48 170	-	-	371 656
Dépôts	142 962	4 200	-	-	147 162
TOTAL	891 719	52 370	-	-	944 089

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts de garantie versés.

DEPRECIATIONS <i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
Titres de participation	233 005	12 266	-	-	245 271
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
TOTAL	233 005	12 266	-	-	245 271

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Finaxys Ltd	0	0	100,00%	245	0			0	0	0
Finaxys SPRL	200	202	90,00%	180	180			2 704	102	0
TOTAL				425	180					0

3.4 STOCKS

La société ne dispose pas de stock.

3.5 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

CREANCES ET COMPTES RATTACHES	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en euros)</i>		
Créances clients	10 009 288	10 859 682
Factures à établir	874 117	1 684 669
TOTAL BRUT	10 883 405	12 544 351

3.6 VARIATION DES DEPRECIATIONS SUR L'ACTIF CIRCULANT

DEPRECIATIONS	31/12/2021	Var.	Aug.	Reclass.	Dim.	31/12/2022
<i>(en euros)</i>		Périmètre				
Clients et comptes rattachés	27 760	-	10 159	-	7 900	30 019
TOTAL	27 760	-	10 159	-	7 900	30 019

3.7 ECHEANCE DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres titres de participation	-	-	-
Prêts	371 656	-	371 656
Dépôts	147 162	-	147 162
TOTAL	518 818	-	518 818

DE L'ACTIF CIRCULANT

Fournisseurs acomptes versés	-	-	-
Fournisseurs - avoirs à recevoir	41 562	41 562	-
Personnel	25 531	25 531	-
Créances clients et comptes rattachés	10 883 405	10 883 405	-
Etat : TVA	785 117	785 117	-
Compte courant débiteur	10 994 679	10 994 679	-
Autres créances	-	-	-
TOTAL	22 730 294	22 730 294	-
Charges constatées d'avance	294 130	294 130	-
TOTAL	23 543 242	23 024 424	518 818

3.8 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, un compte bancaire d'un montant de 10 770 249 euros est centralisé auprès de Neurones S.A et est comptabilisé en compte courant débiteur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

3.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social est de 438.300 euros et est composé de 4.383 actions de valeur nominale 100 euros.

3.9.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

<i>(en euros)</i>	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Capital social	438 300	-	-	438 300
Prime de fusion	65 875	-	-	65 875
Réserve légale	50 500	-	-	50 500
Report à nouveau	14 863 927	1 827 399	4 000 013	12 691 313
Résultat de l'exercice 2021	1 827 400	-	1 827 400	-
Résultat de l'exercice 2022		1 760 037	-	1 760 037
TOTAL	17 246 002	3 587 436	5 827 413	15 006 025

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en euros)</i>	31/12/2021	Var. Périmètre	Dotation de l'exercice	Reclassement	Reprise de l'exercice	31/12/2022
Provisions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Dont :

Résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Résultat financier	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-

3.11 ECHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<i>(en euros)</i>	TOTAL	Montant < 1 an	Montant entre 1 et 5 ans	Montant > 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit				
- moins de deux ans à l'origine	-	-	-	-
- plus de deux ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 792 653	2 792 653	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 444 767	4 444 767	-	-
Autres dettes	760 234	760 234	-	-
TOTAL	7 997 654	7 997 654	-	-

3.12 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	1 033 511	620 725
TOTAL	1 033 511	620 725

Les produits constatés d'avance correspondent à l'écart entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement dans le cadre de projets au forfait.

3.13 COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS A RECEVOIR		
Fournisseurs : avoirs à recevoir	41 562	22 996
Factures à établir	874 117	1 684 669
Autres produits à recevoir	-	-
Intérêts courus à recevoir	0	0
TOTAL	915 679	1 707 665

CHARGES A PAYER

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	877 454	878 467
Dettes fiscales et sociales	-	-
Clients - Avoirs à établir- Avances	450 689	407 579
Autres dettes	309 545	445 843
TOTAL	1 637 688	1 731 889

4 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par activités s'établit ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	%	31/12/2022	%	31/12/2021
ACTIVITES				
➤ Prestations développement (régie/forfait)	99%	38 484	100%	36 760
➤ Prestations en régie	0%	-	0%	-
➤ Contrats annuels d'assistance	0%	-	0%	-
➤ Infogérance	0%	-	0%	-
➤ Ventes de logiciels et équipements	0%	-	0%	-
➤ Refacturation frais de siège	0%	41	0%	61
➤ Refacturation «Référencement»	0%	-	0%	-
➤ Autres	0%	153	0%	94
TOTAL	100%	38 678	100%	36 916

Le chiffre d'affaires est réalisé en France.

4.2 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

<i>(en euros)</i>	Exercice			Exercice précédent
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	2 571 019	(433 363)	2 137 656	2 177 044
Résultat exceptionnel	(9 326)	-	(9 326)	(3 387)
Participation des salariés	368 293	-	368 293	346 257
Profit intégration fiscale		-	-	-
IS - Contribution sociale		-	-	-
Résultat net comptable	2 193 400	(433 363)	1 760 037	1 827 400

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le montant des engagements à fin décembre 2022 est de 93 580 euros. L'augmentation par rapport à 2021 (25 943 euros) est liée au taux d'actualisation (3.5% contre 1%) ainsi qu'à la différenciation, à compter de 2022, des taux d'augmentation des salaires et de turnover par tranche d'âge.

5.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il existe un engagement hors bilan (caution) de 64 800 €.

5.3 AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX MEDAILLES DU TRAVAIL

Les conventions collectives en vigueur au niveau de la société Finaxys ne prévoient pas de dispositions particulières relatives aux médailles du travail.

5.4 EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	172	178
Employés	3	2
TOTAL	175	180

5.5 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie. Une telle information aurait pour effet de faire état d'une rémunération individuelle.

5.6 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
REINTEGRATIONS DE L'EXERCICE A DEDUIRE L'ANNEE SUIVANTE		
Organic	34 382	25 627
Participation des salariés	318 293	322 784
Effort construction	-	-
Plus ou moins-values latentes sur OPCVM	-	-
TOTAL	352 674	348 411

5.7 IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT DES COMPTES CONSOLIDES

NEURONES SA est la société mère tête de groupe établissant des comptes consolidés. L'adresse du siège social de NEURONES SA est : 205 avenue Georges Clémenceau, 92000 Nanterre.

5.8 HONORAIRES FACTURES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nature des honoraires en €	BMA
Commissariat aux comptes	16 000 €

5.9 CIR

Le montant du CIR 2022 après déduction des honoraires s'élèvent à 324 945 €.

BM&A

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**



I FINAXYS

Société par actions simplifiée au capital social de 438 300 €
Tour Initial – Terrasse Bellini
92919 La Défense

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux associés,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FINAXYS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

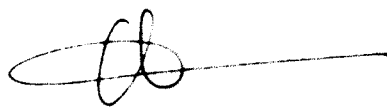
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mai 2023

Le commissaire aux comptes

BM&A



Céline Claro



Thierry Bellot

Associés

FINAXYS

**Société par Actions Simplifiée au capital de 438 300 euros
Siège social : Tour Initiale – 1 terrasse Bellini – 92919 La Défense**

450 758 040 R.C.S. NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 JUIN 2023**

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L’assemblée générale constate que, compte tenu d’un résultat de l’exercice de 1 760 037,46 euros et d’un report à nouveau bénéficiaire de 12 691 313,06 euros, le bénéfice distribuable s’établit à 14 451 350,52 euros.

L’assemblée décide d’affecter la totalité du résultat de l’exercice au compte report à nouveau.

A la suite de cette affectation, le compte report à nouveau passe de 12 691 313,06 à 14 451 350,52 euros.

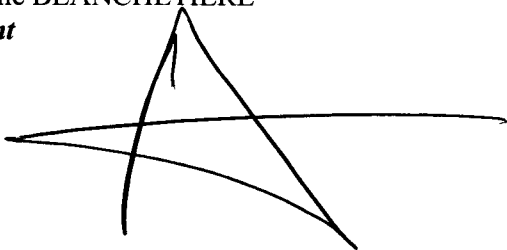
L’assemblée prend acte des distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents:

2019 : aucun

2020 : aucun

2021 : 912,62 euros par action (soit une somme totale de 4 000 013,46 euros)

Guillaume BLANCHETIERE
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

FINAXYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 438 300 euros
Siège social : Tour Initiale – 1 terrasse Bellini – 92919 La Défense

450 758 040 R.C.S. NANTERRE

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 11 heures, les associés de Finaxys, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par les associés présents, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire le cas échéant. Le Président constate que trois associés lui ont donné pouvoir.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur Guillaume BLANCHETIERE, Président de la société, préside la séance en cette qualité. Monsieur Aurélien VALVASON, associé présent et acceptant, est appelé comme scrutateur. Le bureau, ainsi composé, désigne Monsieur Yoann LOURTEAU secrétaire de séance.

Le Commissaire aux comptes, BM&A, est absent et excusé.

Il est rappelé que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice 2022 et sur les comptes de cet exercice,
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus au Président,
- Approbation, en tant que de besoin, des conventions réglementées,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat du Président et fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Président, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, approuve les comptes

udit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuve, en tant que de besoin, lesdites conventions telles qu'elles ont été constatées et résumées dans son rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, compte tenu d'un résultat de l'exercice de 1 760 037,46 euros et d'un report à nouveau bénéficiaire de 12 691 313,06 euros, le bénéfice distribuable s'établit à 14 451 350,52 euros.

L'assemblée décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

A la suite de cette affectation, le compte report à nouveau passe de 12 691 313,06 à 14 451 350,52 euros.

L'assemblée prend acte des distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents:

2019 : aucun

2020 : aucun

2021 : 912,62 euros par action (soit une somme totale de 4 000 013,46 euros)

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Président, Monsieur Guillaume Blanchetière, pour une année, conformément aux statuts. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée décide que la rémunération fixe du Président pour l'année 2023 est maintenue à 10.833,33 euros bruts par mois sur 12 mois. Le Président pourra également percevoir une part variable en fonction des performances de la société.

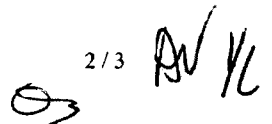
L'assemblée approuve la rémunération variable perçue par le Président d'un montant brut de 170 760 euros au titre des résultats 2022. Cette rémunération a été versée en 12 fois entre février 2022 et janvier 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

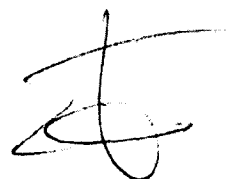


L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 11 heures 45. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau.

Guillaume BLANCHETIERE



Aurélien VALVASON



Yoann LOURTEAU

